

Retour à domicile des aînés après un passage à l'hôpital



POUR FAIRE LE BON CHOIX

CHEZ SOI, LE PREMIER CHOIX

Si vous vivez un événement qui entraîne une détérioration de votre condition de santé ou de celle d'un proche

Après un passage en milieu hospitalier, il n'est pas rare de constater des changements en ce qui concerne l'autonomie. Ceux-ci peuvent être temporaires ou permanents. Ils peuvent mener à des questionnements quant à votre capacité, ou celle d'un proche à rester à domicile. Voici quelques informations qui pourraient vous éclairer dans cette prise de décision.



Lorsque votre condition de santé nécessite une consultation à l'urgence ou une hospitalisation

Les équipes médicales et de professionnels du centre hospitalier pourront vous soigner, vous traiter et évaluer votre situation. Une fois votre état de santé stabilisé, vous devriez retourner chez vous.



Le retour à la maison à la suite d'un passage à l'hôpital

Durant votre séjour à l'hôpital, une évaluation de vos besoins de soutien à domicile est faite. Si votre condition requiert des services essentiels pour assurer un retour sécuritaire dans votre milieu de vie, ceux-ci seront mis en place par le CLSC. Ces services seront réévalués dans les semaines suivant votre retour afin de les ajuster à la réalité et à l'évolution de votre situation.

Le domicile :
le meilleur endroit pour
prendre une décision



Le retour dans votre milieu de vie facilite la reprise de votre routine et de vos habitudes. C'est pourquoi c'est dans ce milieu que nous souhaitons vous accompagner pour déterminer votre projet de vie.

Il est conseillé d'éviter de prendre des décisions hâtives. Le retour dans votre milieu de vie permet d'évaluer les différentes options qui s'offrent à vous et favorise une prise de décision éclairée de votre part.



Dans l'éventualité où le retour à votre domicile ne serait pas possible et qu'aucune autre option ne serait envisageable pour vous, nous pourrions vous accompagner dans le choix d'un nouveau milieu de vie qui répondra à vos besoins.

Le retour dans votre milieu de vie est l'option qui sera priorisée

Quelques questions à se poser pour trouver des options qui favorisent le maintien dans votre milieu de vie :

- Des activités peuvent-elles être faites autrement ?
Certaines adaptations sont-elles possibles ?
- Des aides techniques sont-elles possibles ?
Ex. : banc pour le bain, barres d'appui, etc.
- Des services d'organismes communautaires sont-ils disponibles ?
Ex. : repas préparés, répit, etc.
- Une contribution de la famille, des proches ou des amis est-elle possible ?
- Des compromis sont-ils possibles et y a-t-il des éléments incontournables pour vous ?

Les émotions vécues

Une détérioration de la condition de santé ou une perte d'autonomie peuvent générer diverses émotions. L'anxiété, l'impuissance, l'insécurité, et la confusion sont des émotions normales qui font partie de l'adaptation à la situation.

Cependant, il importe de laisser le processus de récupération suivre son cours pour prendre des décisions éclairées. Des améliorations progressives à domicile sont souvent observées durant la période de récupération. Pendant cette étape, de l'aide et du soutien peuvent être mis en place.

N'attendez pas pour nous aviser !



Vous recevez des services de soutien à domicile par un intervenant du CLSC ?

Lorsqu'il survient des changements dans votre condition de santé ou dans vos besoins, nous vous invitons à communiquer avec votre intervenant pivot ou avec son secrétariat. La réponse à vos besoins est adaptée et évolutive. L'intervenant du CLSC, en raison de son implication et du lien que vous avez établi avec lui, est la meilleure personne pour comprendre vos besoins et coordonner les soins et les services qui sont requis selon votre situation et votre projet de vie.

Il est important de consulter votre médecin de famille si votre santé vous préoccupe.

Vous n'êtes ni suivi par un médecin de famille ni par un intervenant et vous avez besoin de services en soutien à domicile ?

Vous pouvez communiquer avec l'équipe Accès au **418 651-3888**

Elle procédera à une analyse de votre besoin afin de vous orienter vers la bonne ressource.

Pour obtenir tous les détails : ciusssc.ca/SAD